

CHARBONNAGES DE MAOKHE (A.-R. Marty)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Marty_&_d'Abbadie.pdf

HAIPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1906)

Par télégramme de notre notre correspondant, le 26 juin :

Un attentat contre des Français

M. Delbocca, ingénieur aux mines de charbon de M. Marty, à Đông-Triêu, a été, cette nuit, attaqué par des pirates et grièvement blessé.

Madame Delbocca est saine et sauve. Aussitôt la nouvelle connue ici, un médecin partit avec des médicaments et des objets de pansement. Les détails manquent sur cet attentat.

Je vous tiendrai au courant.

DERNIÈRE HEURE

Attentat contre la famille Delhocca

Nouveaux Détails

(*L'Avenir du Tonkin*, 28 juin 1906)

M. Delbocca était sous sa vérandah, lisant le journal, lorsqu'il fut attaqué par plusieurs indigènes, armés de bambous, un caï et plusieurs ouvriers de la maison Marty, qui avaient été licenciés.

Au bruit de cette attaque, madame Delbocca accourut au secours de son mari, armée d'un revolver, fit feu sur les assaillants et en atteint deux. Les malandrins se précipitèrent vers elle ; madame Delbocca se réfugia dans sa maison, eut la main prise dans la fermeture de la porte, et un doigt fortement contusionné. Le juge d'instruction s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête. M. et madame Delbocca sont entrés à l'hôpital.

CHRONIQUE DE HAIPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juillet 1906)

M^{me} et M. Delbocca. — Nous avons les meilleures nouvelles de M. Delbocca et le docteur espère que, d'ici peu, il pourra sortir de l'hôpital. Quant à madame Delbocca, elle n'a pas le doigt écrasé, comme nous l'avions dit au premier abord, mais, en voulant se servir du revolver de son mari, elle se logea une balle dans la main, qui n'a pu encore être extraite.

M. Delbocca était, paraît-il, depuis plusieurs jours prévenu qu'un attentat serait dirigé contre lui.

L'enquête se poursuit.

Marien-Amable RIEHL, directeur

Né le 29 novembre 1874 à Volvic (Puy-de-Dôme).
Fils de Joseph Riehl et de Sophie Soustel.
Frère de Gilbert Marius et Joseph Antoine Riehl.
Marié en 1903 à Vernet-les-Bains avec Angélique Parent.

Arrivé le 5 janvier 1898 à Haïphong comme géomètre.
Entrepreneur à Ban-thi, près Langson (1899-1900).
Obtient, en mai 1902, comme maître-mineur géomètre, une concession agricole de 200 ha. à Lang-Met, province de Bac-Giang, qui lui sera retirée le 13 mars 1911.

Obtient, en avril 1903, une seconde concession de 1.800 ha. à Yên-Sinh (Dông-Tiiêu) qu'il rétrocède à ses frères.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Riehl_freres-Yen-Sinh.pdf

Décédé le 28 janvier 1957 à Sainte-Foy-la-Grance (Gironde).

(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1907)

Aux mines de Maoké. — M. [Marien-Amable] Riehl, le sympathique Haïphonnais, nous a quitté ces jours derniers pour se rendre aux mines de charbon de Maoké appartenant à M. Marty, où il va remplacer M. Del Bocca à la direction de l'exploitation.

Haiduong

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mars 1907)

Hier, 23 mars, étaient de passage, dans notre ville, messieurs Brossard, Delbocca, ingénieurs, et Raynoird, des fluviales.

Ces messieurs, après une promenade motivée sur la route de Haiduong à Lach-Son, sont venus dîner à Haiduong.

Ils sont repartie par le train de 8h. 45 pour Hanoï.

CHRONIQUE DE HAIPHONG

(*L'Avenir du Tonkin*, 6 avril 1907)

À la Correctionnelle. — Jeudi matin, sont venus devant le tribunal correctionnel de notre ville, les auteurs de la tentative d'assassinat commise sur la personne de M. Delbocca, employé des raines de Trong-batt, le 25 juin 1906. Notre compatriote, sa journée terminée, était assis devant la table de sa salle à manger, tournant le dos à la porte d'entrée, quand, tout à coup, des indigènes, armés de gourdins, pénètrent chez lui et lui en assènent plusieurs coups sur la tête. Notre compatriote, qui est vigoureux, se dressa aussitôt, parvenant à saisir deux de ses agresseurs. Une lutte inégale s'engagea entre eux, les Annamites continuant à frapper avec leurs matraques et notre compatriote aurait certainement trouvé la mort dans ce combat, si sa femme n'était

accourue à son secours, tirant des coups de revolver sur les agresseurs de son mari. Malheureusement, M^{me} Delbocca, dans dans son inexpérience des armes à feu, se blessa d'une balle à la main, en maniant le revolver. Sa présence et les coups de feu tirés mirent en fuite les coolies assassins.

Dès que le parquet de Haiphong fut informé de l'affaire, nos compatriotes furent transportés à l'hôpital militaire où des soins, nécessités par leur état alarmant, leur furent donnés. Les constatations médico-légales prouvent que M. Delbocca a dû à sa robuste santé, d'avoir pu survivre aux coups reçus.

Pendant ce temps, l'instruction suivait son cours. Des agents indigènes de la sûreté furent placés comme coolies dans les mines de charbon et, le 21 juillet, on parvenait à arrêter quatre Annamites qui se vantaient, le soir, dans les réunions indigènes, d'avoir fait le coup. Confrontés avec M. Delbocca, ils furent reconnus par lui, comme étant les auteurs de son agression. Ils nièrent énergiquement avoir participé à cette tentative criminelle.

L'instruction fut longue et minutieuse mais elle parvint à prouver la culpabilité de deux de ces quatre individus, puisque le tribunal correctionnel les a condamnés, chacun, à quatre ans de prison.

Pour répondre à certaines réflexions qui nous ont été faites, relatives à cette affaire que plusieurs personnes auraient voulu voir jugée par la cour d'assises, nous dirons que le tribunal correctionnel de Haïphong a jugé sévèrement et avec rigueur. Si les inculpés avaient été traduits devant la cour d'assises, ils n'auraient peut être pas été condamnés à une peine aussi forte.

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 26 octobre 1908)

M. Pierre Duclos (Saint-Étienne, 1891) [ancien de la Mission lyonnaise en Chine] a été nommé directeur des mines de houille de Đông-Triêu (Tonkin).

INGÉNIEURS NOMINATIONS

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 22 avril 1909)

M. Duclos, Pierre (Saint-Étienne, 1891) [ancien de la Mission lyonnaise en Chine], est nommé directeur des Mines de Maokhé, près Dongtrieu (Tonkin).

L'industrie minière en 1909.
(La Quinzaine coloniale, 10 juillet 1910)

La production de la houille au Tonkin, qui était de 344.512 tonnes en 1907, 366.800 tonnes en 1908, a atteint, en 1909, le chiffre de 449.075 tonnes, se répartissant comme suit au point de vue de la provenance :

Hongay (Société française des charbonnages du Tonkin)

308.086

La mort de M. Delbocca
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1912, p. 3)

Un télégramme nous annonçait hier que le cadavre d'un Européen avait été découvert sur la route de Cho-Phong que l'on supposait être celui de M. Delbocca, ingénieur des mines. La nouvelle est aujourd'hui malheureusement confirmée. Notre malheureux compatriote a été assassiné. Comment ? Dans quelles circonstances ? L'enquête commencée ne permet pas encore de le préciser.

Elle suit toutefois les traces de M. Delbocca jusqu'au jeudi 13. Après quoi, c'est le mystère, le mystère qui aboutit à la découverte du corps, dans un fossé, à quelques mètres de la route de Lang-Met à Cho-Phong, par des passants indigènes.

Les autorités de Phu-lang-thuong sont prévenues, un commis de la résidence et le commis-greffier vont sur les lieux. Pas de médecin pour les constatations légales.

L'état de décomposition du cadavre est tel qu'une seule blessure apparaît, un coup de bâton qui a brisé la boîte crânienne. Et cependant, des coolies qui avaient vu, quelques jours avant, déclaraient que le crâne était en bouillie. À quelque mètres, sur la route, un billet de cinq piastres est trouvé, taché de sang. Dans les vêtements, on recueille quelques papiers, une photographie de femme. Et puis, comme l'on est loin de tout, comme ce pauvre corps se décompose à vue d'œil, sous la grande chaleur, on entasse dessus des pierres. Ce sera provisoire, espérons-le..., le temps d'aller chercher un cercueil, une pioche, une pelle pour creuser la tombe. Ah ! l'horrible chose !

Et l'enquête ? Pourquoi, comment cette mort violente s'est-elle produite ? M. Delbocca avait quitté Hanoi, accompagné de trois indigènes vendeurs de périmètres miniers. En route, il a dû recruter quelques coolies pour les travaux de recherches. Que sont devenus ces gens-là ? Est-ce qu'il va en être de cet assassinat comme de celui de Belloc et de tant d'autres ? Est-ce que l'on pourrait désormais assommer impunément des Français ? Nous attendons, persuadés encore que l'administration, représentée en l'espèce par M. l'administrateur de Bac Giang, fera tout son devoir.

M. Delbocca était âgé de 48 ans. Sorti de l'École des mines de Saint-Étienne en 1891, il avait successivement travaillé en Savoie, à Madagascar, aux États-Unis, puis derechef dans notre colonie malgache et enfin au Tonkin. C'était un homme d'une haute compétence et d'une activité sans égale qui allait parfois jusqu'à une nervosité toute d'apparence que son cœur infiniment bon, que sa discrète charité atténuaient et faisaient aussitôt oublier. Lui, qui avait eu de nombreux déboires, était pitoyable à ceux des autres. Son nom restera attaché, comme celui de Beauverie, à l'histoire minière du Tonkin dont, comme Beauverie, il aura été un martyr.

À sa veuve que, bientôt, un télégramme préviendra de sa mort, à sa famille, à ses amis, nous offrons nos profondes et sincères condoléances.

PHU-LANG THUONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1912)

De notre correspondant, le 24 juin 1912

L'assassinat de M. Delbocca

Des indigènes racontaient au dernier marché à Cho-Phong que M. Delbocca fut assommé à coups de bâton par trois Chinois qui l'accompagnaient.

À PROPOS DE LA MORT
DE L'INGÉNIEUR DELBOCCA

M. de Monpezat, délégué de l'Annam-Tonkin, saisi de l'indignation légitime de la population française de la colonie à la suite de l'assassinat du douanier Belloc et de l'ingénieur Delbocca, avait résolu de convoquer le public à une grande réunion.

Toutefois, avant de prendre une date, le délégué de l'Annam-Tonkin a adressé le télégramme suivant à M. le résident supérieur.

Hanoi, le 23 juin 1912.

Résident supérieur à Do-Son,

Journaux confirment que le corps de M. Delbocca, vraisemblablement assassiné, a été trouvé dans brousse Phu-lang-Thuong où il gisait depuis quatre jours. Nombreux amis honorable mort prévenus depuis deux jours multiplièrent vainement démarches avant d'arriver à douloureuse certitude.

Tout ce qu'on sait enfin est que le défunt est bien Delbocca, que transport justice confié soins d'un fonctionnaire résidence aurait été fait sans même concours d'un des deux médecins du chef-lieu, qu'aucun constat précis sur nature blessures n'a pu être fait pour faciliter l'œuvre de la justice, qu'enfin, après examen sommaire en pleine nuit, le corps aurait été non par même enterré sur place, sans un cercueil, sans seulement la natte des coolies pestiférés, mais couvert de cailloux comme une charogne anonyme. Comprendre si émotion, indignation publiques devant procédés sacrilèges qui paraissent un défi à l'opinion et une insulte suprême à un des nôtres deuxième victime en une semaine de l'insécurité croissante du pays. Avant de prendre la parole en public comme on m'en sollicite, j'ai tenu à vous faire connaître ces bruits scandaleux.

Je conserve espoir qu'ils seront utilement démentis. Au moment où la susceptibilité publique la plus légitime est sous impression des honteuses paroles d'un magistrat anarchiste, encourageant assassinat de nos compatriotes, l'administration doit plus que jamais tenir à honneur de prouver que, si elle manifeste trop souvent son impuissance à empêcher les crimes et à les réprimer, elle sait du moins faire preuve de décence, d'humanité, de piété patriotique à l'égard des infortunées victimes.

Signé : Monpezat.

M. Simoni, résident supérieur, a répondu en ces termes :

Do-Son, le 28 juin 1912.

Résident supérieur à délégué Annam Tonkin, à Hanoi

N'ai pas encore reçu renseignements circonstanciés qu'avais demandés en apprenant découverte corps européen dans région de Lang-Met Bac-Giang. Je prescris enquête minutieuse immédiate sur faits graves que me signalez, ne manquerai pas vous en faire connaître résultat.

Signé : Simoni.

*
* *

Nous apprenons qu'au reçu de ce télégramme, la réunion publique projetée a été ajournée jusqu'au moment où les conclusions de l'enquête prescrite seront connues.

Service funèbre
(L'Avenir du Tonkin, 7 juillet 1912)

Samedi matin, à 7 heures, en l'église cathédrale de Hanoï, a été célébré un service funèbre pour le repos de l'âme de M. Delbocca.

Les ingénieurs, anciens élèves de l'École des mines de Saint-Étienne, au nom des familles Delbocca et Guyot, avaient pris l'initiative de cette pieuse cérémonie, et nous ne saurions assez les féliciter de cette marque de camaraderie qui fait honneur à l'esprit de solidarité de l'École et qui ne manquera pas d'apporter quelque consolation à M^{me} veuve Delbocca et à la famille du défunt.

L'église cathédrale avait revêtu sa parure des grands jours de deuil et, dans l'assistance, on remarquait : MM. Garand, sous-directeur des mines de Hongay ; Camboulives, chef du service vétérinaire ; Saurel, Duclos, de Coppens ; Gilbert, Labeye, deuxième adjoint ; Hillairet, conseiller municipal ; Hollard, Coarraz, Poulnas, Fleury, M. Kock, Roy ; le cdt Révérony ; Huckel, administrateur des S. C., représentant M. le résident supérieur ; le chef d'escadron de gendarmerie Buisson ; Morin, contrôleur des Douanes ; le représentant de l'état-major du général en chef ; Ellies, secrétaire de la chambre de commerce ; de la Roche ; Moreau ; Bollan, représentant M. le résident-maire ; l'ingénieur Langon, etc., etc.

À l'issue de la grand messe dite par le R. P. Buttin, l'absoute a été donnée.

THANH-MOI
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 août 1912)

Les assassins de M. Delbocca. — Nous apprenons que Quay, l'un des assassins de l'infortuné Delbocca, a été tué par les partisans du Man de Bac-Son. Ses deux complices, activement recherchés, ne tarderaient pas à être arrêtés. Cet heureux résultat fait le plus grand honneur au jeune et actif délégué de Van-Lich. qui, en l'occurrence, mérite toutes nos félicitations.

N^o 688. — Arrêté autorisant M. Riehl à établir un dépôt d'explosifs de la 1^{re} catégorie dans la province de Hai-duong.
(Du 25 août 1912)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 septembre 1912)

Le Résident supérieur au Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 20 octobre 1911, portant fixation des pouvoirs du Gouverneur de la Cochinchine et des Résidents supérieurs ;

Vu l'arrêté du 8 février 1909, promulguant en Indochine le décret du 4 décembre 1908, réglementant la fabrication, la conservation et le transport des explosifs en Indochine ;

Vu l'arrêté de M. le Gouverneur général en date du 30 juin 1911, réglementant la vente, la consommation, le transport et la conservation des explosifs du Tonkin ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1911, promulguant en Indochine le décret du 14 octobre de la même année, portant modification du décret du 4 décembre 1908 précité ;

Vu la demande en date du 13 octobre 1911, présenté par M. Riehl, directeur des Charbonnages de Mao-khe (Hai-duong), à M. l'administrateur-résident de France à Hai-duong ;

Sur l'avis conforme de M. le Résident de France à Hai-duong et de M. l'ingénieur en chef de la circonscription territoriale du Tonkin,

Arrête :

Article premier. — M. J. Riehl, directeur des Charbonnages à Mao-khe (Dông-triêu), province de Hai-duong, est autorisé à établir pour une période d'une année dans cette localité un dépôt d'explosifs de la 1^{re} catégorie.

Art. 2.— La quantité maximum de dynamite que pourra contenir ledit dépôt est fixée à cent kilogrammes par mois.

Art. 3. — L'intéressé devra se conformer en ce qui concerne la vente, la consommation des explosifs aux prescriptions impératives de l'arrêté de M. le Gouverneur général en date du 30 juin 1911.

Art. 4. — L'administrateur-résident de France à Hai-duong et l'administrateur chef de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoi, le 25 août 1912.

SIMONI.

L'Industrie minérale de l'Indo-Chine
par R. P.
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juin 1913)

HOUILLE (en tonnes)
53.122 ha de concessions
Année 1912

	Production	Exportation
Soc. frse des Charbonnages du Tonkin	306.139	175.095
Société du Domaine de Kebao	11.836	16.719
Cie minière industrielle de l'Indo-Chine	18.196	5.981
Marty [Maokhe]	23.492	11.281
Berniès [Dei-Dhan et Dong-dang]	16.815	14.000
Ferraud	30.000	30.000
Société des Mines de Phan-Me (En préparation, charbon gras)	6.600	
Schaller-Borel (En préparation, Charbon gras)	2.000	
Brizard, en Annam [Nong-Son]	15.178	8.602
Totaux	430.256	262.037

MINES DE CHARBON de Mao-khê (Hai-duong)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 96)

MM. V[ictor] CHARRIN, ingénieur directeur [co-fondateur des Charbonnages de Ninh-Binh*];
KIZOULIS, employé.

N° 900. — Décision autorisant M. René Sallé ¹, armateur à Haïphong, à faire usage de certaines quantités d'explosifs
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1916, p. 1345-1346)

(Du 12 octobre 1916)

Par décision du Résident supérieur p. i. au Tonkin, en date du
12 octobre 1916 :

M. René Sallé, armateur à Haïphong, est autorisé à faire usage des quantités maxima suivantes d'explosifs :

Dynamite : Douze cents kg (12.00 kg).

Détonateurs: Douze mille (12.000).

Cordeau Bickford: Dix huit mille mètres (18.000 m).

La présente autorisation d'usage sera nulle de plein droit à l'expiration d'un délai d'un an, compté à partir de sa date.

Ces explosifs sont destinés à l'exploitation de la mine de houille dénommée « Édouard » à Mao-khè (Dông-triêu).

Ils devront être emmagasinés dans le dépôt de 1^{re} catégorie autorisé par arrêté n° 1933 du 19 novembre 1914.

La présente autorisation d'usage ne constitue pas autorisation d'achat. Aucun achat ne pourra être effectué par son titulaire que sur production d'une déclaration d'achat, et de transport rédigée par lui conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 30 juin 1911, et visée par l'administrateur maire de Hanoï ou de Haïphong, suivant celle de ces villes où l'achat devra être effectué.

Tout achat ainsi autorisé devra être mentionné en détail par l'administrateur maire de Hanoï ou de Haïphong avec indication de sa date au bas de la présente autorisation, d'usage qui restera entre les mains de l'intéressé et qu'il devra produire à l'appui de toute nouvelle demande d'achat.

Le titulaire de la présente autorisation d'usage déclare avoir l'intention d'acheter mensuellement :

(100 kg) cent kg de dynamite.

(1 000) mille détonateurs.

(1500 m) quinze cents mètres de Cordeau Bickford.

CHARBONNAGES DE MAOKHE

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 71)

4, rue du Commerce, HAIPHONG

MM. R. SALLÉ, propriétaire ;

Henri TIRARD [*Courrier d'Haïphong*, puis *Le Colon français*], fondé de pouvoirs ;

DUCLOS, comptable.

[Les mêmes contrôlant la Fabrique de porcelaine de Maokhé*]

HAÏPHONG

Charbonnages de Maokhé

Fabrique de porcelaine de Maokhé

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 71, 77)

¹ René Sallé (Argenton-sur-Creuse, 1^{er} mars 1869) : ancien magistrat, second mari de Clotilde Marty, fille de feu A.R. Marty, armateur à Haïphong.

R. Sallé
Henri Tirard, fondé de pouvoirs
Duclos, comptable

HAÏPHONG
Fabrique de porcelaine de Maokhé
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1922, p. 64)

R. Sallé
Duclos, comptable

Suite :
Rachat par la SICEO, puis les Anthracites du Tonkin.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Anthracites_du_Tonkin.pdf